

# DÉCLARATION CE DE CONFORMITÉ

Par la présente, nous déclarons que le(les) produit(s) mentionné(s) ci-dessous correspond(ent) à la **directive 2006/42/CE relative aux machines**.

Dénomination

du/des produit/s:

## Moteur tubulaire

- RoITop S-915 (120V/60Hz) sous toutes ses variantes
- RoITop M-915 (120V/60Hz) sous toutes ses variantes

Description:

Moteur intégré pour des volets roulants avec récepteur radio 915 MHz

La conformité du(des) produit(s) mentionné(s) avec les exigences essentielles de sécurité est prise en compte par les directives et normes suivantes:

- Directive R&TTE 1999/5/CE
- Directive basse tension 2006/95/CE  
DIN EN 60335-2-97 (VDE 0700-97):2009
- DIN EN 14 202:2004

Beuren, le 31.05.2012



Ralph Trost

-Délégué responsable CE-, -Responsable documentation-